RCS : ALBI
Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00248
Numéro SIREN : 483 616 058
Nom ou dénomination : ABAQUE ALBI

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2022 sous le numéro de dépôt 443

**ABAQUE ALBI**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 150 000 euros**
**Siège social : 8 Rue Honoré de Balzac,**
**81000 ALBI**
**483 616 058 RCS ALBI**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 janvier,
A 10 heures,

La société @COM.NUMERO 9, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 1 Rond Point de Flotis, 31240 ST JEAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 191 255 RCS TOULOUSE, Représentée par sa Présidente, Madame Célia CHARRIER,

Associée unique de la société ABAQUE ALBI,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

## PREMIERE DÉCISION

L'associée unique nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

**Monsieur David, Christian, Claude RAOUX,** Expert-comptable, inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables d'OCCITANIE,
Né à PEZENAS (Hérault) le 22/01/1976
De nationalité française,
Demeurant Durestat 81150 MARSSAC SUR TARN.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur David RAOUX disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur David RAOUX aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur David RAOUX ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

@COM.NUMERO 9
Madame Célia CHARRIER





CC